

Belcodène, le 6 juillet 2020

**Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Municipaux**

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira **salle de l'Ensoleiãdo** le :

10 juillet 2020 à 18h30

Cette séance se fera en présence d'un public limité à 10 personnes afin de permettre la mise en pratique des gestes barrière préconisés dans la lutte contre la propagation du coronavirus. Le port du masque est recommandé, du gel hydroalcoolique sera mis à disposition.

Ordre du jour :

- Désignation des délégués du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs.

Je vous remercie de prendre toutes dispositions utiles pour assister à cette séance et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Maire,
Patrick PIN.**

PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 30 juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de BELCODENE, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Patrick PIN, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2020.

Présents : Patrick PIN, Jean-Robert DAGORN, Sylvie FANEGO, Gabriel SCHANG, Evelyne COQUERAN, Pierre TAGLIAFERRO, Jean-Noël BISACCIA, Patrick VAN MOERKERCKE, Marie-Lise SONCINI, Gilles COLLOMB, Nathalie CRESPIY, Laurent JULLIEN, Audrey CICCARIELLO, Julie MACHET, Barbara GANGI, Antoine DUPLA, Claudia CUORDIFEDE, Jean-François BERNARD, Valérie SCOTTO DI CESARE.

Absent :

Procuration :

Secrétaire de séance : Mme Sylvie FANEGO.

- La séance a été ouverte à 18h35.

- Le quorum et les délégations de vote ont été contrôlés.

- Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté à l'unanimité.

- Madame Sylvie FANEGO a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales.

- Monsieur le Maire a rendu compte des fonctions déléguées, sous sa responsabilité, aux adjoints municipaux, en vertu de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. Jean-Robert DAGORN, 1^{er} Adjoint, est délégué à l'urbanisme, aux travaux forestiers et à la lutte contre les incendies de forêt.

Mme Sylvie FANEGO, 2^e Adjointe, est déléguée aux affaires sociales et aux fêtes et cérémonies.

M. Gabriel SCHANG, 3^e Adjoint, est délégué aux affaires culturelles, aux sports et à la vie associative.

Mme Evelyne COQUERAN, 4^e Adjointe, est déléguée à la communication, à l'électrification rurale et à l'éclairage public

M. Pierre TAGLIAFERRO, 5^e Adjoint, est délégué aux bâtiments communaux à la gestion du cimetière communal et aux affaires scolaires.

- M. le Maire a également rendu compte des délégations de signature données au personnel municipal

- M. le Maire a précisé, que les 19 Conseillers Municipaux ont tous communiqué leur adresse mail, afin de recevoir les convocations, pour les réunions du Conseil Municipal, de manière dématérialisée, conformément à l'article 9 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique codifié à l'article L.2121-10 du CGCT. Il leur précise de bien vouloir systématiquement accuser réception de ces convocations.

Compte rendu des décisions de la séance

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Annexe 1

Liste des délégués, délégués supplémentaires et suppléants élus représentant la commune de
BELCODÈNE

Liste Belcodène au sénat

**Liste nominative des personnes désignées : Titulaires : PIN Patrick, FANEGO Sylvie, DAGORN Jean-Robert,
COQUERAN Evelyne,
Suppléants : SCHANG Gabriel, SONCINI Marie-Lise, TAGLIAFERRO
Pierre.**

Liste Belcodène

Liste nominative des personnes désignées : Titulaire : CUORDIFEDE Claudia

